



Déclaration préalable CAPA 17 juin 2015 COPsy / DCIO . Nancy-Metz

À l'issue de cette CAPA de mouvement intra-académique, ce sont plus de 35 postes qui resteront vacants. L'augmentation du nombre de postes aux concours . certes encourageante - est insuffisante pour résorber la précarité en dépit des besoins pour la prise en charge des jeunes, dans le contexte notamment du **droit pour un retour en formation initiale pour les 16-25 ans.**

Depuis quelques jours, les COPsy sont aux prises avec cette nouvelle mission et portent seuls le dispositif « reviens te former » : alors que plusieurs ministères et les différentes structures contribuant au SPRO sont concernés, seuls les CIO sont destinataires de fiches transmises via le SAIO.

Tout en saluant la possibilité offerte par ce nouveau droit pour les jeunes à accéder à une formation qualifiante, le SNES-FSU en a clairement demandé les moyens : plus de places dans les voies de formation technologiques et professionnelles, davantage d'heures de enseignement pour construire des modules adaptés, davantage de postes de COPsy et de DCIO pour pouvoir développer plus d'actions de prévention et assurer le suivi correspondant à nos missions et publics prioritaires.

Nous déplorons que cette procédure, improvisée sans moyen supplémentaire, ignore le travail déjà bien lourd en cette période de conseils de classes, commissions d'appel, d'affectation

Si les CIO contribuent au SPRO lorrain pour le premier accueil de tout public, ils ne peuvent aller au-delà sous peine de compromettre sur leurs missions statutaires. Nous rappelons que seules les demandes de retour en formation initiale sous statut scolaire incombent aux CIO.

Concernant la carte des CIO, nous demandons à Monsieur le recteur le maintien de tous les CIO de l'académie, sans passer par des arrangements avec la région . que ce soit la région lorraine actuelle ou la future grande région.

Croire que le SPRO va permettre de récupérer des budgets pour sauver les CIO, est illusoire. La contribution des CIO au SPRO ne fera qu'accroître la charge de travail des personnels pour accomplir des missions non prioritaires notamment en direction des publics adultes.

C'est bien pour garantir la pérennité des CIO et de leurs missions que le SNES-FSU a toujours demandé, et réitère cette demande : que l'État organise la reprise de l'ensemble des CIO à sa charge.

Les élus commissaires paritaires SNES Ë FSU pour la catégorie CO-Psy / DCIO